

**Loi n° 90-18 portant approbation de
l'Accord sur le régime des écoles
britanniques au Maroc, fait à Londres le
5 juillet 2018 entre le gouvernement du
Royaume du Maroc et le gouvernement
du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et
d'Irlande du Nord**

**Dahir n° 1-19-93 du 5 kaada 1440
(8 juillet 2019) portant promulgation de la loi
n° 90-18 portant approbation de l'Accord sur
le régime des écoles britanniques au Maroc,
fait à Londres le 5 juillet 2018 entre le
gouvernement du Royaume du Maroc et le
gouvernement du Royaume-Uni de Grande-
Bretagne et d'Irlande du Nord¹**

LOUANGE A DIEU SEUL !

(Grand Sceau de Sa Majesté Mohammed VI)

Que l'on sache par les présentes puisse Dieu en élever et en fortifier la teneur !

Que Notre Majesté Chérifienne,

Vu la Constitution, notamment ses articles 42, 50 et 55 (paragraphe 2),

A DÉCIDÉ CE QUI SUIT :

Est promulguée et sera publiée au Bulletin officiel, à la suite du présent dahir, la loi n° 90-18 portant approbation de l'Accord sur le régime des écoles britanniques au Maroc, fait à Londres le 5 juillet 2018 entre le gouvernement du Royaume du Maroc et le gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, telle qu'adoptée par la Chambre des représentants et la Chambre des conseillers.

Fait à Tétouan, le 5 kaada 1440 (8 juillet 2019).

Pour contreseing :

Le Chef du gouvernement,

SAAD DINE EL OTMANI.

1- Bulletin officiel N° 6800 – 29 kaada 1440 (1^{er}-8-2019), p 1779.

Loi n° 90-18 portant approbation de l'Accord sur le régime des écoles britanniques au Maroc, fait à Londres le 5 juillet 2018 entre le gouvernement du Royaume du Maroc et le gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

Article unique

Est approuvé l'Accord sur le régime des écoles britanniques au Maroc, fait à Londres le 5 juillet 2018 entre le gouvernement du Royaume du Maroc et le gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

Le texte en langue arabe a été publié dans l'édition générale du « Bulletin officiel » n° 6794 du 8 kaada 1440 (11 juillet 2019).